

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

Saint-Hilaire de Mortagne

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce du PLUIH

3.2.20



- ZONES URBAINES**
- UA : Centres anciens
 - UAa : Centres anciens des communes principales
 - UB : Extensions urbaines accueillant ou étant destinées à accueillir des formes d'habitat collectif
 - UC : Extensions urbaines pavillonnaires, dont la plupart ont été réalisées sous forme d'opérations d'ensemble
 - UE(X) : Zones d'activités économiques et établissements économiques
 - UEz : ZAC Soleil Levant (Mortagne-sur-Sèvre)
 - UF : Espaces occupés par des friches industrielles
 - UP : Grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - UT : Sites accueillant des activités liées au tourisme
- ZONES A URBANISER**
- AUH : Zones à urbaniser, destinées prioritairement à l'habitat
 - AUT : Zones à urbaniser, destinées à accueillir de nouvelles activités liées au tourisme
 - 2AU : Tranches ultérieures de l'opération de renouvellement urbain du Chaintreau (Mortagne-sur-Sèvre)
- ZONES AGRICOLES**
- A : Espaces agricoles ayant un potentiel agronomique, biologique ou écologique
 - AP : Terres agricoles sensibles
 - AP1 : Espaces agricoles sensibles autour des espaces urbanisés
 - AE : Sites d'EPC France (explosifs) à Mortagne-sur-Sèvre (STECAL)
- ZONES NATURELLES**
- N : Espaces naturels
 - NJ : Parcs et jardins à préserver pour leur qualité et leur intérêt dans et en frange du tissu urbain
 - NA : Activité commerciale isolée (STECAL)
 - NC : Site de la carrière à Mortagne-sur-Sèvre (STECAL)
 - NE : Terrains destinés à la production d'énergies renouvelables (STECAL)
 - NF : Infrastructures liées au festival de Poupet à Saint-Malo-du-Bois (STECAL)
 - NP : Grands ensembles bâtis patrimoniaux (STECAL)
 - NP1 : Ensembles bâtis patrimoniaux touristiques majeurs (STECAL)
 - NT : Espaces dédiés à des activités touristiques (STECAL)
 - NT1 : Centres équestres (STECAL)
 - NT2 : Parcours acrobatique en hauteur (STECAL)
 - NEA : Entreprises de travaux agricoles (STECAL)

N° Emplacement réservé

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES PARTICULIÈRES

Prescriptions ponctuelles

● Arbre à conserver

○ Petit patrimoine

Prescriptions linéaires

— Chemin de randonnée à préserver ou créer

— Cours d'eau

— Haies et alignements d'arbres à conserver

— Linéaire commercial protégé

— Recul des constructions vis-à-vis des routes à grande circulation

— Tracé de principe de voirie

— Séquence bâtie à préserver

Prescriptions surfaciques

■ Bâtiment pouvant faire objet d'un changement de destination

■ Boisement à préserver

■ Espace boisé classé à conserver

■ Secteur avec disposition de reconstruction _ site pollué

■ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

■ Zone humide

■ Emplacement réservé

■ Zone non aedificandi

INFORMATION SANS CARACTÈRE PRESCRIPTIF

■ Secteur d'information sur les sols

■ Ouvrage ou édifice d'intérêt patrimonial

■ Voisinage d'infrastructure terrestre

■ Plan d'eau

■ Zone rouge du PPRi

■ Zone bleue du PPRi

■ Surface viabilisée ou en cours de viabilisation

